

Décision tarifaire**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe ROINGEARD en qualité de Président ;

Vu la délibération n°2021-78 modifiée du conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université ;

DÉCIDE**Article 1 Fixation de tarifs**

Sont approuvés les tarifs TTC figurant ci-après pour l'action suivante :

- Type d'action : stage sportif
- Nom de l'action : stage de ski alpin
- Dates : 10.01.2026 au 17.01.2026

Forfait étudiant transport, hébergement, remontées mécaniques	115 €
--	--------------

Forfait matériels pour les étudiants						
Gamme	Pack complet	Skis seuls	Snow seul	Chaussures ski seules	Chaussures snow seules	Casque
Bronze	23 €	20 €	0 €	11	0 €	7 €
Argent	25 €	23 €	23 €	13	0 €	7 €
Or	30 €	28 €	28 €	12	15 €	7 €
Platine	37 €	33 €	0 €	33	0 €	7 €

Encadrants	Gratuit
-------------------	----------------

Les tarifs appliqués sont exonérés de TVA.

Article 2 Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur le lendemain de sa transmission au Recteur d'académie.

Elle est publiée au Recueil des actes administratifs de l'université de Tours.

Article 3 Exécution

Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.



Article 4 Remboursement

Un remboursement sera réalisé lors de l'annulation du stage.

Il pourra également être effectué à la demande exceptionnelle d'un étudiant selon les critères décidés par la direction du SUAPS.

Fait à Tours, le 19 décembre 2025.

Philippe ROINGEARD



Président de l'université

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :
Transmise au Recteur le : **- 8 JAN. 2026**